



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Service des personnels
enseignants de
l'enseignement supérieur
et de la recherche

Sous-direction du pilotage
du recrutement et de la
gestion des enseignants-
chercheurs

Département de conseil et
d'appui aux instances
nationales (DGRHA2-2)
N° 0001

Affaire suivie par
Dominique COURBON
Téléphone
01 55 55 62 44
Mèl
Dominique.courbon@
education.gouv.fr

Affaire suivie par
Emmanuel GORIAU
Téléphone
01 55 55 63 09
Mèl
emmanuel.goriau@
education.gouv.fr

Paris, le 10 JAN. 2014

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents
d'universités et chefs d'établissements
d'enseignement supérieur

Objet : Dématérialisation des demandes de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) des enseignants-chercheurs de statut universitaire au titre du contingent CNU.

Réf : circulaire de gestion n°173 du 14 novembre 2013.

P.J. : calendrier des demandes de CRCT au titre de l'année 2014-2015 et 1 annexe technique.

Ainsi que je vous l'ai annoncé dans la circulaire du 14 novembre 2013, les demandes de CRCT seront désormais dématérialisées. La nouvelle application appelée NAOS sera accessible depuis Galaxie à l'instar d'ELECTRA pour les avancements de grade.

Cette application permettra aux enseignants-chercheurs de saisir leur demande, aux établissements d'émettre un avis sur cette demande et de vérifier les informations administratives et aux sections du Conseil national des universités de désigner des rapporteurs et de traiter les demandes.

Les différentes étapes et le calendrier

Remontée de la liste des agents susceptibles de solliciter un CRCT de la part des sections du CNU pour le 20 janvier 2014.

Cette étape est nécessaire pour que les enseignants-chercheurs soient reconnus dans l'application et qu'ils puissent y déposer leur dossier. Si vous ne souhaitez pas effectuer ce recensement, vous pouvez remonter l'intégralité des enseignants-chercheurs titulaires. Les modalités pratiques vous sont précisées en annexe.

Ouverture de l'application NAOS pour l'enregistrement des dossiers de candidatures des enseignants-chercheurs sollicitant un CRCT auprès du CNU du 20 février à 10 heures au 4 mars 2014 à 16 heures.

L'enseignant-chercheur qui souhaite obtenir un CRCT se connectera sur cette nouvelle application via le portail Galaxie commun à ELECTRA et NAOS pour déposer son dossier. L'enseignant-chercheur au titre du contingent réservé au CNU établit un dossier de candidature comportant un formulaire dont une partie sera pré-remplie qui reprendra les informations qui étaient demandées les années précédentes sur la fiche de demande de CRCT et une présentation de son projet. Certaines sections ont déposé des recommandations pour la préparation des dossiers, celles-ci sont accessibles depuis le site www.cpcnu.fr.

Ouverture de l'application NAOS pour la saisie des avis des chefs d'établissements sur les dossiers de candidatures du 6 mars à 10 heures au 24 mars 2014 à 12 heures.

Outre l'avis émis en opportunité, je vous demanderai de bien vouloir vérifier, par la même occasion, la recevabilité de la demande.

Je vous rappelle donc que pour bénéficier de ce congé, les enseignants-chercheurs **doivent être en position d'activité** ; peuvent également en bénéficier les fonctionnaires des autres corps placés en position de détachement dans un corps d'enseignant-chercheur.

Les enseignants-chercheurs peuvent solliciter un CRCT au terme d'une période de 6 ans passée en position d'activité ou de détachement à l'issue d'une période de CRCT. Cependant, les enseignants-chercheurs **nommés depuis au moins trois ans** peuvent bénéficier d'un premier CRCT.

Réunions des sections du CNU à partir du 7 avril jusqu'au 27 mai 2014.

La majorité des sections du CNU réunissent leur bureau afin de désigner des rapporteurs pour les dossiers : ces réunions sont prévues à partir du **7 avril 2014**, afin de donner aux rapporteurs un temps suffisant pour examiner les dossiers avant les réunions plénières des sections qui se dérouleront jusqu'au **27 mai 2014**.

Les sections du CNU devront saisir, **avant le 30 mai 2014 12 heures**, les semestres de CRCT attribués afin que ces observations soient portées à la connaissance des établissements.

Ouverture de l'application NAOS pour la communication des attributions des semestres de CRCT au titre du CNU à compter du 3 juin 2014 12 heures.

Réunions des conseils d'administration des établissements à partir de la mi-juin 2014.

Les propositions d'attribution de semestres par les sections du CNU seront mises à disposition des établissements à partir du 6 juin 2014.

Concernant la réglementation, la circulaire n°2012-0028 du 6 décembre 2012, publiée au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n°2 du 10 janvier 2013 ainsi que sur le site <http://circulaires.legifrance.gouv.fr>, précise les conditions d'attribution et d'exercice des CRCT (situation administrative de l'enseignant-chercheur bénéficiaire du CRCT, rémunération pendant le CRCT, dispositions particulières et procédure d'attribution).

Je vous remercie de votre coopération et vous assure que mes services seront à votre disposition pour vous accompagner tout au long de ces opérations de gestion.

POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
LE CHEF DE SERVICE, ADJOINT A LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES


BRICE LANNAUD

Calendrier des demandes de CRCT pour l'année 2014-2015

		CRCT	
Mois	Jour		
décembre 2013	13	Remontée des tableaux des enseignants-chercheurs ayant émis le vœu de déposer un dossier de demandes de CRCT pour 2014-2015	
janvier 2014	20		
février 2014	du 20 février (10 h) au 4 mars (16 h)	Ouverture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT	
mars 2014	4 (16 h)	Fermeture de l'application pour le dépôt des demandes de CRCT	
	du 6 (10 h) au 24 (12 h)	Ouverture de l'application pour la saisie des avis des chefs d'établissement sur les dossiers de candidature.	
avril 2014	à partir du 7	Réunions des bureaux des sections du CNU.	
mai 2014	avant le 27	Réunions plénières des sections du CNU	
	30 (12 h)	Date limite de saisie des CRCT accordés par les sections du CNU.	
juin 2014	6 (16 h)	Communication des CRCT accordés par le CNU	
octobre 2014	30	Transmission auprès du département DGRH A1-1 des bilans de CRCT 2013-2014 (annexe 3)	

Campagne 2014 de congés pour recherches ou conversions thématiques

Initialisation de la base NAOS

ANNEXE TECHNIQUE

Modalités pratiques concernant la remontée des données
relative à la population des enseignants-chercheurs pour initialiser la base :

I - S'agissant de la **population à remonter**, je vous informe que vous pouvez faire figurer dans le fichier que vous déposerez dans GALAXIE (item SELENE) des enseignants-chercheurs qui sont susceptibles de ne pas déposer de dossier. Ce qui importe c'est qu'aucun enseignant-chercheur ne soit empêché de candidater du fait de son absence dans la base.

II –S'agissant de la **constitution du fichier**, vous disposez de deux possibilités laissées à votre choix :

1) Vous pouvez constituer manuellement un fichier au format csv (fichier Excel) dont la structure sera conforme à celle du datum des promouvables.

2) Vous pouvez également partir d'une extraction de votre SI du type de celles que vous utilisez pour les remontées destinées à RH SupInfo, en choisissant une date d'observation récente, 31 octobre par exemple.

Pour achever de mettre le fichier ainsi obtenu au format requis dans SELENE pour les CRCT, vous devrez encore effectuer les manipulations suivantes :

a) ne conserver que les lignes qui concernent les enseignants-chercheurs, c'est à dire celles qui comportent les codes 300 et 301 dans la colonne R du datum de ces exports.

b) insérer entre les colonnes E et F une colonne vide pour le nom marital ou d'usage, celui-ci ne figurant pas dans cette extraction et supprimer les colonnes qui ne figurent pas dans le datum des promouvables.